



COMUNE DI POGGIBONSI

CONTRIBUTION POUR LE PAIEMENT DU LOYER

Auprès du Bureau des Relations Publiques (Place Cavour, 2 – Rez-de-chaussée) on peut retirer les formulaires pour demander la contribution pour le paiement du loyer de l'habitation principale, prévue par la loi n. 431 du 1998 .

Pour l'année 2008 on peut présenter les demandes:

du 12 Mai à 12.00 heures du 12 Juin 2008

CONDITIONS DEMANDÉES

- Avoir la résidence dans la Municipalité de Poggibonsi et dans la maison où on paye le loyer
- Avoir un loyer pour la maison principale à Poggibonsi avec un contrat régulier et être en règle avec les droits d'enregistrement annuels
- N'avoir aucune propriété sur un « appartement proportionné » à sa famille dans la Municipalité de Poggibonsi ou ailleurs selon les paramètres de la L.R. n.96/96
- Paramètre ISE du noyau familial pas au-dessus de €26.000,00
- Paramètre ISEE du noyau familial pas au-dessus de €14.120,00
- payer un loyer qui grève le revenu selon les pourcentages prévues dans l'avis.
- Propriété mobilière et immobilière pas au-dessus de € 35.000,00, avec la franchise de € 15.493,71
- N'avoir aucun bienfait public de cette nature

Le demandeur doit posséder les conditions requises au moment de l'échéance de l'avis et aussi jusqu'au paiement de la contribution.

Attention : on prend le revenu de l'attestation ISEE valide à la date de présentation de la demande. Pour obtenir l'attestation ISEE il faut s'adresser à l'INPS ou aux CAAF (Centres Assistance Fiscale).

Celui qui déclare «ISE zéro » o « ISE moindre du loyer payé » ou, de toute façon, au dessous de € 5.669,82 doit :

- s'il reçoit des aides de Services Sociaux : présenter une certification du Responsable des Services Sociaux qui atteste que la personne reçoit assistance soit sous forme de contributions que de services affectés.

- s'il ne reçoit pas des aides de Services Sociaux : présenter une auto déclaration (Allegato 1) pour préciser d'une façon détaillée le revenu avec lequel il a pu payer le loyer et pourvoir à la subsistance de sa famille et la deuxième auto déclaration (Allegato 2) pour les aides qui viennent d'autres personnes.

Celui qui déclare le revenu « zéro » o une rétribution globale moindre du loyer payé aura une attribution « virtuelle » de revenu égal au loyer payé.

Les demandes doivent être remplies seulement sur les formulaires prévus et elles doivent :

- être signées et avoir une copie du pièce d'identité ;
- être accompagnées de tous les documents nécessaires (voir la demande) et remplies en chaque partie peine l'exclusion.
- indiquer l'adresse au quel les communications doivent parvenir;
- être présentées exclusivement au *Protocollo (Bureau d'Enregistrement)* ou envoyées par lettre recommandée dans le terme établi.

Les formulaires et l'avis complet sont disponibles près de l'URP et sur le site

www.comune.poggibonsi.si.it Pour tout autre renseignement et clarification s'adresser au n. 0577-986203 (URP) or au n. 0577-986341 (Bureau Soutien d'Habitation).